Fiche d'Inscription Veillées Juillet 2025

Période du 07/07/2025 au 01/08/2025

centre de loisirs Andance

Familles rurales – Vivre mieux ! | ASSOCIATION LES VILLAGES DU CHÂTELET

Contact : centreloisirs.andance@gmail.com **Jérémy DAVID 06-49-85-93-80**

Nom et prénom de(s) enfant(s) :

……Date de naissance :……/……/……
……Date de naissance :……/……/……
…… Date de naissance :……/……/……

Quotient Familial :

……..

RESPONSABLE DE L'ENFANT : **Père** ☐ **Mère** ☐ **Tuteur** ☐
PERE : Nom : ……Prénom : ……PORTABLE : ……
MERE : Nom : ……Prénom : ……PORTABLE : ……

Inscriptions : COCHER les cases correspondantes à vos souhaits) **:**

Veillée 1	**Prénom enfant**	**Prénom enfant**	**Prénom enfant**
Mercredi 9 Juillet			
Veillée 2	**Prénom enfant**	**Prénom enfant**	**Prénom enfant**
Mercredi 16 Juillet			
Veillée 3	**Prénom enfant**	**Prénom enfant**	**Prénom enfant**
Mercredi 23 Juillet			
Veillée 4	**Prénom enfant**	**Prénom enfant**	**Prénom enfant**
Mercredi 30 Juillet			

Autorisation Parentale

Je soussigné(e) …… autorise :

- Le personnel du centre à faire soigner mon enfant par un médecin et à faire pratiquer sur lui les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions du corps médical.
- Je m'engage à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.
- J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités et sorties organisées par l'association dans le cadre du centre de loisirs dans et hors la commune.
- J'autorise également l'association à faire transporter mon (mes) enfant(s) pour les besoins des activités du centre par des transports collectifs.
- J'autorise l'utilisation de photo de mon enfant pour d'éventuelles activités et publication. (Page FACEBOOK, Bulletins Municipaux, Articles journal, …) ☐ OUI ☐ NON
- Si une autre personne devait raccompagner l'enfant, je m'engage à faire connaître son identité au personnel du centre de loisirs.
- Je certifie avoir pris connaissance, du fait que l'association m'encourage à souscrire à une assurance pour mon (mes) enfant(s).
- Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et de l'avoir signé.

Date : ……/……/ …… ☐ « Lu et Approuvé » **Signature**

TARIFS

Veillée 2025	Nb veillées	Prix UT	TOTAL
Veillées		5,0 €	0,0 €

Modalités d'inscriptions

Pour qu'une inscription soit prise en compte tous les documents suivants doivent être donnés ou envoyés par mail :
1-Fiche Sanitaire + copie carnet vaccination. 2- Fiche d'inscription + attestation Quotient familial. 3-Adhésion à l'association.
4- Paiement des vacances et factures impayées.
Plusieurs chèques peuvent être effectués (dans la limite de trois chèques encaissés sur les trois mois qui suivent).Nous acceptons les chèques vacances, tickets CESU. Le paiement devra être donné avant la date de fin d'inscription.
Sans la présence de l'ensemble des documents à la date de fin d'inscription, les places seront données à d'autres familles placées sur la liste d'attente.
Pour toute inscription à une journée sortie (ou intervenant), il faudra inscrire obligatoirement votre enfant sur une autre journée entière de la même semaine.
Nous rappelons que selon le règlement de fonctionnement toute absence sera facturée, sauf en cas d'absence pour raisons médicales, AVEC PRESENTATION D'UN CERTIFICAT.
Nous n'accepterons pas les inscriptions d'enfants pour le jour même.
Nous vous informons également que l'adhésion à l'association Familles Rurales est obligatoire, celle-ci est d'un montant de 27€ (par famille) à l'année.
En termes d'assurance, nous n'avons pas besoin que vous nous fournissiez un exemplaire de votre attestation. Cependant nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés vos enfants lors des activités. Tous les papiers d'inscription et le programme des vacances sont également disponibles sur notre site internet :
http://famillesrurales07.org/chatelet.html ou en scannant le QR code suivant:

Horaires du centre de loisirs pour les veillées : 18h15/21h

Le nombre de places est limité : 15 places par veillée
ORDRE DE PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS :

Une date à retenir le mardi 17 juin

Jusqu'à cette date, les inscriptions reçues seront triées dans l'ordre des priorités suivantes :

1. Inscription à la semaine pour les habitants de Andance, Andancette, Champagne, Peyraud, Saint Désirat, et Saint Etienne de valoux
2. Inscription à la semaine pour les habitants de la communauté de communes Porte de DrômArdèche.
3. Inscription à la journée pour les habitants de Andance, Andancette, Champagne, Peyraud, Saint Désirat, et Saint Etienne de valoux
4. Inscription à la journée pour les habitants de la communauté de communes Porte de DrômArdèche.
5. Inscription à la semaine pour les habitants extérieurs à la communauté de communes Porte de DrômArdèche.
6. Inscription à la journée pour les habitants extérieurs à la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Il faut obligatoirement être inscrit toute la journée de la veillée

Au-delà du 17 juin, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Date limite d'inscription : vendredi 27 Juin
A cette date :

1- Le règlement des vacances devra être donné entièrement et toutes les factures impayées devront être réglées.
Sans la présence du règlement, les places seront attribuées à d'autres familles.

2- Aucune inscription, modification ou annulation ne sera prise en en compte, sauf sur raison médicale et avec certificat.